EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEL DE NEUVRE

L'an **deux mil seize, le 15 avril,** le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni **en session ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de **M. Jacques FERRANDON, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice **: 15**

Date de convocation du Conseil Municipal : **8 avril 2016**

Présents : **MM. Jacques FERRANDON, M. Didier COCHIN, Mme Geneviève PAILLERET, Mme Valérie PILORGE, Mme Brigitte MORGAND, Mme Annie BONDOUX, Mme Elisabeth PETITEAU, M. Samuel CORNIL, M. Philippe FAULCONNIER, M. Daniel BETTENCOURT, Mme Michelle THEVENIN, M. Jean-Luc PACAUD**

Excusés : **Mme Martine GAUDIAT, M. Julien OZELLE, Mme Séverine FERRANDON**

Secrétaire de séance **: M. Samuel CORNIL**

Après relecture, le compte rendu de la réunion du 25 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 11 – 2016 :
Indemnisation du sinistre du 29 octobre 2016 :

M. le Maire rappelle que, le 29 octobre 2015, un incendie a partiellement détruit les propriétés communales suivantes :

- Le centre de secours, occupé par les pompiers
- Les 3 garages contigus loués
- Les 2 locaux de stockage loués également.
-

Après un long et contradictoire travail d'expertise (expert de la commune : SEA – Benoit MATHIAS), l'assurance GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE propose à la commune de Châtel-de-Neuvre une indemnisation globale de 208 959 €, qui se décompose ainsi :

- Une indemnité immédiate de 119 297 €, incluant 118 163 € pour les bâtiments et 1 134 € pour les pertes de loyers
- Une indemnité différée, à justifier, de 68 222 €, incluant 23 144 € pour les bâtiments, 1 134 € pour les pertes de loyers et 43 944 € pour les garanties annexes
- Des indemnisations déléguées pour les frais urgents de bâchage de 7 102 € et pour les frais d'expertise de 14 338 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, cette proposition d'indemnité.

Délibération n° 12 – 2016

Vote des taxes directes locales pour 2016 :

M. le Maire expose les besoins financiers pour équilibrer le budget et propose de ne pas augmenter les quatre taxes pour 2016.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, les propositions de M. le maire et fixe ainsi les impositions 2016 et la Contribution Foncières des Entreprises (CFE) :

Taxes	Base d'imposition	Taux voté	Produit voté
Taxe d'habitation	618 200	20.31 %	125 556.00 €
Taxe foncier bâti	412 700	13.77 %	56 829.00 €
Taxe foncier non bâti	57 500	41.57 %	23 903.00 €
Contribution Foncière des Entreprises (**CFE**)	34 400	23.66 %	8 139.00 €
Total			**214 427.00 €**

Délibération n° 13 - 2016 :
Budget primitif 2016 (budget principal) :

Le conseil municipal, après examen détaillé des propositions de M. le Maire pour l'élaboration du budget 2016, vote à l'unanimité, le budget ainsi présenté qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 676 813.00 € en section de fonctionnement, et à 653 815.00 € en section d'investissement (pour mémoire : 50 743.00 € de restes à réaliser en dépenses)

Ces investissements concernent principalement la réhabilitation de la salle polyvalente (257 664.00 €), des travaux aux bâtiments communaux (40 686 €), la création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir (6 600.00 €) des acquisitions de matériel (1 ordinateur mairie + divers) et de mobilier (7 000.00 €).
Sont également prévus les travaux suivants : des travaux de voirie (24 624.00 €), des acquisitions foncières (2 000.00 €), et des travaux de rénovations de 2 logements communaux (180 000.00 €)

En fonctionnement, on peut noter les dépenses ou recettes suivantes, plus importantes que les autres années prévues sur :

- L'entretien des bâtiments communaux avec la démolition des garages détruits dans l'incendie du centre de secours
- L'entretien des terrains, avec l'enlèvement de 13 tombes en état d'abandon au cimetière (pour la construction du futur jardin du souvenir)
- L'entretien de la voirie
- Versement à des organismes de formation avec l'inscription au BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) de l'agent encadrant les services périscolaires
- Au compte 62878 : la somme de 60 260 € correspond au reversement au SDIS de la part d'assurance correspondant aux travaux de reconstruction pris en charge par le SDIS
- Au compte 7788, en recettes, la somme de 16 573.00 € correspondant à l'indemnité d'assurances (perte de loyers + démolitions des bâtiments détruits par l'incendie). Le remboursement de l'indemnité de reconstruction (118 163 €) figure en section d'investissement.

Délibération n° 14 - 2016 :
Vote du budget primitif 2016 (budget assainissement) :

Le conseil municipal, après examen détaillé des propositions de M. le Maire pour l'élaboration du budget 2016, vote à l'unanimité, le budget ainsi présenté qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 80 634.00 € en section de fonctionnement, et à 93 725.00 € en section d'investissement (pour mémoire : 14 653.00 € de restes à réaliser en dépenses)

Ces investissements concernent principalement la maîtrise d'œuvre nécessaire à la nouvelle station d'épuration et la réalisation d'une étude diagnostic des réseaux d'assainissement et du schéma directeur d'assainissement.

Délibération n° 15 – 2016 :
Création d'un jardin du souvenir et d'un columbarium :

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de columbarium et de jardin du souvenir proposé par la société GENESTIER, à réaliser dans la section A du cimetière (à gauche, en entrant), à la place de treize tombes en état d'abandon à relever.

La proposition de l'entreprise GENESTIER correspondant à :

- Un columbarium de 4 places
- Un jardin du souvenir, comprenant stèle, banc,

Le tout pour un montant de 6 600.00 € TTC, à réaliser après la fin de la procédure de relèvement desdites tombes, soit pour la fin de l'année.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce projet et charge M. le Maire des démarches à effectuer auprès de l'entreprise GENESTIER.

Questions diverses :

- Enquête publique pour la modification du décret portant création de la Réserve Naturelle Nationale du Val d'Allier, dans le cadre de la mise à 2 x 2 voies de la RCEA : cette enquête aura lieu du 25 avril au 17 juin prochain, avec deux permanences du commissaire enquêteur à Châtel-de-Neuvre, et porte sur l'opportunité de modifier le décret de la Réserve Naturelle, pour la mise à 2 x 2 voies du pont de la RCEA franchissant l'Allier à Chemilly. Le conseil municipal aura à donner son avis : cela sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion.
- Mise à disposition de la benne pour la collecte des déchets verts : il arrive régulièrement que des habitants demandent s'il serait possible que l'employé communal leur laisse à disposition la benne pendant un certain temps, pour la collecte de déchets verts. Le conseil municipal demande à Jean-Luc PACAUD et Geneviève PAILLERET d'étudier la question (conditions de collecte, tarifs, etc…)
- Il est proposé de renouveler la journée de nettoyage de la commune ouverte aux membres du conseil municipal et aux habitants volontaires. La commission Travaux se charge de l'organisation (chantiers, équipes, outillage, intendance…)

Pour copie conforme,
Fait à Châtel-de-Neuvre, le 16 avril 2016
Le Maire, Jacques FERRANDON

M. Jacques FERRANDON, maire	M. Samuel CORNIL secrétaire de séance	M. Didier COCHIN

Mme Geneviève PAILLERET	Mme Valérie PILORGE	Mme Brigitte MORGAND
M. Daniel BETTENCOURT	Mme Annie BONDOUX	M. Philippe FAULCONNIER
Mme Elisabeth PETITEAU	M. Jean-Luc PACAUD	Mme Michelle THEVENIN